

**ENTENTE DE PROLONGATION DE L'ENTENTE SUR L'ÉTABLISSEMENT
ET LE MAINTIEN D'UN CORPS DE POLICE ENTRE
LES CRIS D'OUIJÉ-BOUGOUMOU ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

ENTRE : Les CRIS D'OUIJÉ-BOUGOUMOU agissant par l'intermédiaire d'OUIJÉ-BOUGOUMOU EENUCH ASSOCIATION, ici représentés par le chef et président Sam Bosum, dûment autorisé à signer la présente entente

ET : Le GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, représenté par le ministre de la Sécurité publique, M. Jacques P. Dupuis, par le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, M. Benoît Pelletier, et le ministre délégué aux Affaires autochtones, M. Geoffrey Kelley.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. L'Entente sur l'établissement et le maintien d'un corps de police pour la communauté d'Oujé-Bougoumou intervenue entre les parties en 2004, pour une période de deux ans s'étendant du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2005, et prolongée jusqu'au 31 mars 2006 en vertu d'une entente de prolongation intervenue entre les parties le 30 mars 2005, est de nouveau prolongée jusqu'au 31 mars 2007 aux mêmes termes et conditions sauf en y remplaçant, dans l'article 10.03, la date du « 31 mars 2006 » par la date du « 31 mars 2007 ».

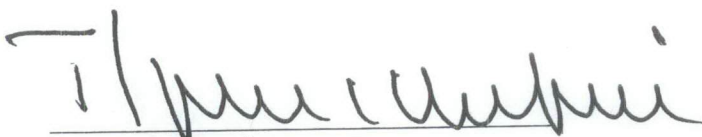
EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ CE 23^d JOUR DE March 2006

Pour les CRIS D'OUIJÉ-BOUGOUMOU,



Sam Bosum
Chef et président
d'Oujé-Bougoumou Eenuch Association

Pour le GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,



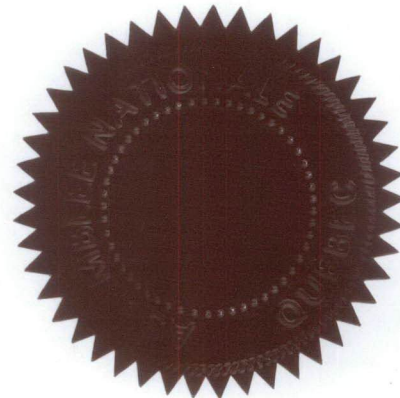
Jacques P. Dupuis
Ministre de la Sécurité publique Signé le 13 avril 2006



Benoît Pelletier
Ministre responsable des Affaires intergouvernementales
canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur
le commerce intérieur, de la Réforme des institutions
démocratiques et de l'Accès à l'information



Geoffrey Kelley
Ministre délégué aux Affaires autochtones



COPIE CONFORME

Secrétariat aux affaires
intergouvernementales
canadiennes

Date: 2006-06-05

Extension agreement on the Agreement on the Establishment and the Maintenance of a Police Force between the Crees of Oujé-Bougoumou and the Gouvernement du Québec

BETWEEN: The **CREES OF OUJÉ-BOUGOUMOU** acting through the **OUJÉ-BOUGOUMOU EENUCH ASSOCIATION**, here represented by its Chief and President Sam Bosum, duly authorized to execute this Agreement,


AND: The **GOVERNMENT OF QUÉBEC**, represented by the Ministre de la Sécurité publique, Mr. Jacques P. Dupuis, the Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, Mr Benoît Pelletier, and the Ministre délégué aux Affaires autochtones, Mr. Geoffrey Kelley.

THE PARTIES DO HEREBY AGREE AS FOLLOWS :

1. The Agreement on the Establishment and the Maintenance of a Police Force for the community of Oujé-Bougoumou signed between the parties in 2004 and which applied for the period of April 1st, 2003 to March 31st, 2005, and which was extended by the parties pursuant to an extension agreement dated March 30th, 2005, is again extended to March 31st, 2007 on the same terms and conditions save replacing in section 10.03 thereof the date "March 31st, 2006" by the date "March 31st, 2007".

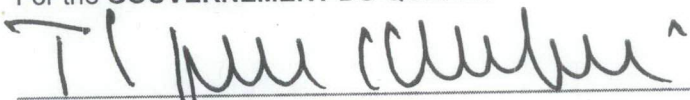
IN WITNESS THEREOF, THE PARTIES HAVE SIGNED THIS 23rd DAY OF March 2006.

For the **CREES OF OUJÉ-BOUGOUMOU**




 Sam Bosum
 Chief and President
 of the Oujé-Bougoumou Eenuch Association

For the **GOVERNEMENT DU QUÉBEC**



 Jacques P. Dupuis
 Ministre de la Sécurité publique

Signé le 13 avril 2006



 Benoît Pelletier
 Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information



 Geoffrey Kelley
 Ministre délégué aux Affaires autochtones

